

(N° 49.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 MARS 1872.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui accorde des crédits supplémentaires aux Budgets du Ministère des Finances des exercices 1871 et 1872 et au Budget des Non-valeurs et des Remboursements de 1871.

(Voir les N^{os} 83 et 105 de la Chambre des Représentants, et le N^o 45 du Sénat.)

Présents : MM. le Marquis DE RODES, Vice-Président, COGELS, OSY, VERGAUWEN, le Baron BETHUNE, BISCHOFFSHEIM, et FORTAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

M. le Ministre des Finances a soumis à la Chambre des Représentants, dans sa séance du 27 février 1872, une demande s'élevant à fr. 141,902-08 de crédits supplémentaires aux Budgets du Ministère des Finances des exercices de 1871 et 1872, et au Budget des Non-valeurs et Remboursements de l'exercice 1871. Après la présentation de ce projet, M. le Ministre des Finances a fait remettre à la Section centrale de la Chambre le détail de certaines dépenses dont la liquidation n'a pu avoir lieu antérieurement, et qu'il demande également de régulariser, ce qui élève à fr. 154,366-58 l'ensemble des crédits sollicités.

Les diverses dépenses indiquées dans le Projet de Loi sont toutes parfaitement justifiées et n'ont donné lieu à aucune observation au sein de votre Commission des Finances. Le n^o 5 du tableau figurant à l'art. 1^{er} a seul de l'importance et présente un chiffre de fr. 119,062-62. Il se compose :

1^o d'une somme de fr. 6,400 pour le remboursement d'une rente due par le Domaine sur un moulin acquis pour la canalisation de la Dendre.

2^o de fr. 112,662-62, représentant des dépenses faites en exécution de décisions ministérielles des 7 avril 1865, 31 janvier et 6 février 1867, pour mettre en valeur des terrains à bâtir dépendants de l'École vétérinaire à Cureghem.

Votre Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi faisant l'objet du présent rapport.

Le Vice-Président,
Marquis DE RODES.

Le Rapporteur,
FORTAMPS.